Organisation internationale du Travail

▶ GB.340/PFA/9(Rev.1)

Conseil d'administration

340e session, Genève, octobre-novembre 2020

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 12 octobre 2020
Original: anglais

Neuvième question à l'ordre du jour

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

Objet du document

Le présent document contient le rapport du Chef auditeur interne sur les activités du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO), qui rend compte des principaux résultats des audits internes et des missions d'enquête effectués en 2019; il est présenté au Conseil d'administration pour examen.

Note: L'examen de cette question a été reporté de la 338e session (mars 2020) du Conseil d'administration. Le présent document est le même que le document GB.338/PFA/7.

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau procédera au suivi.

Unité auteur: Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO).

Documents connexes: GB.335/PFA/7.

1. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 267e session (novembre 1996), le Directeur général transmet ci-joint le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en 2019.

2. Le Directeur général estime que le travail effectué par le Chef auditeur interne est extrêmement utile pour cerner les points forts et les faiblesses des opérations, pratiques, procédures et contrôles en vigueur au sein du Bureau. Les recommandations formulées par le Bureau de l'audit interne et du contrôle font l'objet d'une évaluation approfondie, et les membres de la direction entretiennent un dialogue permanent avec le Chef auditeur interne pour y donner suite.

3. Les enquêtes effectuées par le Chef auditeur interne constituent un élément essentiel du mécanisme de responsabilisation du Bureau, car elles fournissent des éléments utiles et objectifs à ceux qui sont chargés de formuler des recommandations au sujet des allégations de fraude ou d'autres actes répréhensibles.

▶ Projet de décision

4. **Le Conseil d'administration prend note par correspondance du rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019.**

Rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2019

Table des matières

Page

Introduction 7

Résumé des activités 7

- Audits d'assurance-qualité 7
- Enquêtes 8
- Autres activités 8

Synthèse des résultats des audits 9

Gestion des risques 10

Audits du siège 10

- Audit des opérations concernant les projets informatiques 11
- Audit interne du système de gestion de la sécurité de l'information 11
- Rapport sur l'audit interne des opérations du centre de données 12
- Rapport sur l'audit interne de la phase III du programme Score (Des entreprises durables, compétitives et responsables) 12
- Audit du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT 13
- Audits des bureaux extérieurs 14

Synthèse des principales observations formulées dans le cadre des audits des bureaux extérieurs 15

- Questions financières 15
- Questions relatives aux technologies de l'information 16

Contrats de collaboration extérieure 17

Égalité entre hommes et femmes 18

Suivi des recommandations des audits internes 18

- Rapports sur l'application des recommandations par le Bureau 18
- Mise en œuvre des recommandations d'audit en temps utile 18

Résultats des enquêtes 19

- Rapports d'enquête publiés en 2019 et enquêtes achevées devant faire l'objet d'un rapport 19
- Analyse des cas par catégorie et sous-catégorie 20
- Enseignements tirés des enquêtes 20

Annexes

I. Liste des rapports d'audit interne publiés en 2019 23

II. Synthèse des recommandations 24

III. Liste des rapports d'enquête publiés en 2019 26

IV. Allégations fondées, par catégorie et sous-catégorie, dossiers clos (2016-2019) 27

▶ Introduction

1. Le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Bureau international du Travail (BIT) exerce une fonction de contrôle indépendant prévue à l'article 30 *d)* du Règlement financier et au chapitre XIV des Règles de gestion financière. Son mandat est précisé dans les Chartes de l'audit interne et de l'enquête qui ont été approuvées par le Conseil d'administration.

2. La mission de l'IAO est de renforcer et de protéger la valeur de l'OIT en fournissant des assurances, des conseils et des renseignements objectifs en matière de risques. L'IAO a vocation à aider le Bureau à réaliser ses objectifs stratégiques par une approche méthodique et rigoureuse de l'évaluation et de l'amélioration des systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance.

3. En outre, l'IAO est chargé de conduire des enquêtes sur les allégations de fautes commises sur le plan financier ou administratif et d'autres irrégularités. Depuis le 11 novembre 2019, les précisions apportées au mandat de l'IAO ont étendu celui-ci au pouvoir de mener des enquêtes sur les allégations:

   a) d'exploitation et d'abus sexuels;

   b) de mesures de rétorsion contre les lanceurs d'alerte, qui lui sont transmises par le Responsable des questions d'éthique.

4. L'IAO exerce son mandat conformément au Cadre de référence des pratiques professionnelles de l'audit interne défini par l'Institut des auditeurs internes (le Cadre de référence de l'IIA), aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptés par la Conférence des enquêteurs internationaux des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, et aux procédures opérationnelles normalisées de l'IAO pour les enquêtes.

5. L'IAO s'abstient d'élaborer ou de mettre en place des procédures et de participer à des activités qu'il serait en principe amené à examiner ou à évaluer, ou dont on pourrait considérer qu'elles compromettent son indépendance ou son objectivité. En vertu du chapitre XIV des Règles de gestion financière et de ses Chartes de l'audit interne et de l'enquête, il a un accès libre et total à toutes les archives, personnes, opérations, fonctions et autres sources d'information ayant un rapport avec la question examinée.

6. Le Chef auditeur interne confirme qu'il a agi en toute indépendance et que les activités de l'IAO ont été menées à bien sans ingérence de la part de la direction.

▶ Résumé des activités

7. La présente section donne un aperçu des principales activités menées par l'IAO en 2019.

Audits d'assurance-qualité

8. En 2019, l'IAO a publié 12 rapports d'audit d'assurance-qualité concernant le BIT, et un rapport concernant le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin). Six des rapports d'audit d'assurance-qualité concernant le Bureau avaient trait à des fonctions du siège, et les six autres sortaient sur des bureaux extérieurs de l'OIT: deux

en Asie et dans le Pacifique, un en Afrique, un dans les États arabes, un en Europe et Asie centrale, et un en Amérique latine et dans les Caraïbes (voir annexe I). En 2019, l'IAO a complété son travail de recherche pour quatre autres missions d'audit [1], dont les rapports sont à divers stades d'avancement. Le Chef auditeur interne présentera un résumé des conclusions de ces missions, ainsi que des audits menés en 2020, à la session de mars 2021 du Conseil d'administration.

Enquêtes

9. En 2019, l'IAO a été saisi de 50 nouveaux cas, contre 69 en 2018, 41 en 2017 et 32 en 2016. La tendance est en légère augmentation d'une année sur l'autre, à l'exception de l'année 2018, où le nombre de cas était plus élevé que d'habitude en raison du nombre important de dossiers transmis par la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), après que celle-ci eut fait l'objet d'un audit interne.

10. On trouvera ci-après au paragraphe 58 une liste des dossiers dont était saisi l'IAO au 31 décembre 2019, ventilés selon leur état d'avancement, et à l'annexe III une liste des rapports publiés.

Autres activités

11. L'IAO fournit des services d'audit interne et d'enquête au Centre de Turin; en 2019, il a publié un rapport d'audit d'assurance-qualité concernant le système de paie du Centre de Turin. Le Chef auditeur interne présentera un rapport résumant ses activités de l'année 2019 à la 83e session du Conseil d'administration du Centre de Turin en octobre 2020. Le Conseil d'administration du Centre de Turin fera rapport sur ses délibérations à la 338e session (mars 2020) du Conseil d'administration du BIT.

12. En 2019, l'IAO a assisté, en qualité d'observateur, aux réunions du Comité directeur du projet de rénovation du bâtiment du siège, du Comité de gestion des risques et du Comité de gouvernance des technologies de l'information. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, l'IAO a poursuivi son action de formation à la lutte contre la fraude. À la demande du programme «Better Work», l'IAO a procédé à un examen préalable du nouveau système qui sera mis en œuvre pour améliorer la gestion et renforcer la sécurité des données recueillies par les inspecteurs dans les usines et les établissements. En outre, l'IAO a prodigué ses conseils à la direction chaque fois que celle-ci lui en faisait la demande.

13. Les fonctionnaires des unités de l'IAO chargées des audits d'assurance-qualité et des enquêtes ont participé activement aux réunions organisées avec leurs homologues du système des Nations Unies, réunis au sein du Groupe des représentants des services de vérification interne des organismes des Nations Unies et du Groupe des représentants des services d'enquête des organismes des Nations Unies. L'OIT était l'un des hôtes de la Conférence des enquêteurs internationaux qui s'est tenue à Genève en novembre 2019. L'IAO participe également à la réunion annuelle des responsables de l'audit interne des organisations internationales en Europe (HOIA). En 2019, l'IAO a entamé la préparation de la prochaine réunion de l'HOIA, dont il sera l'hôte à Genève en 2020, conjointement avec le Comité international de la Croix-Rouge.

[1] Contrats de collaboration extérieure; lancement et contrôle des projets; Fonds d'épargne volontaire; ETD/BP-Dakar.

▶ Synthèse des résultats des audits

14. Dans les 12 rapports d'audit publiés en 2019, l'IAO a formulé 206 recommandations, et leur a attribué un degré d'importance pour l'OIT – faible, moyen, élevé ou critique. Globalement, l'IAO n'a pas relevé de failles majeures dans le système de contrôle interne de l'OIT pour les domaines ayant fait l'objet d'un audit interne en 2019, même si des améliorations s'imposent pour certains d'entre eux.

15. L'analyse par l'IAO des résultats des audits menés en 2019, par région, au siège et par degré d'importance, est présentée dans la figure 1 ci-dessous.

▶ **Figure 1. Résultats des audits par région, au siège et par degré d'importance, 2019**

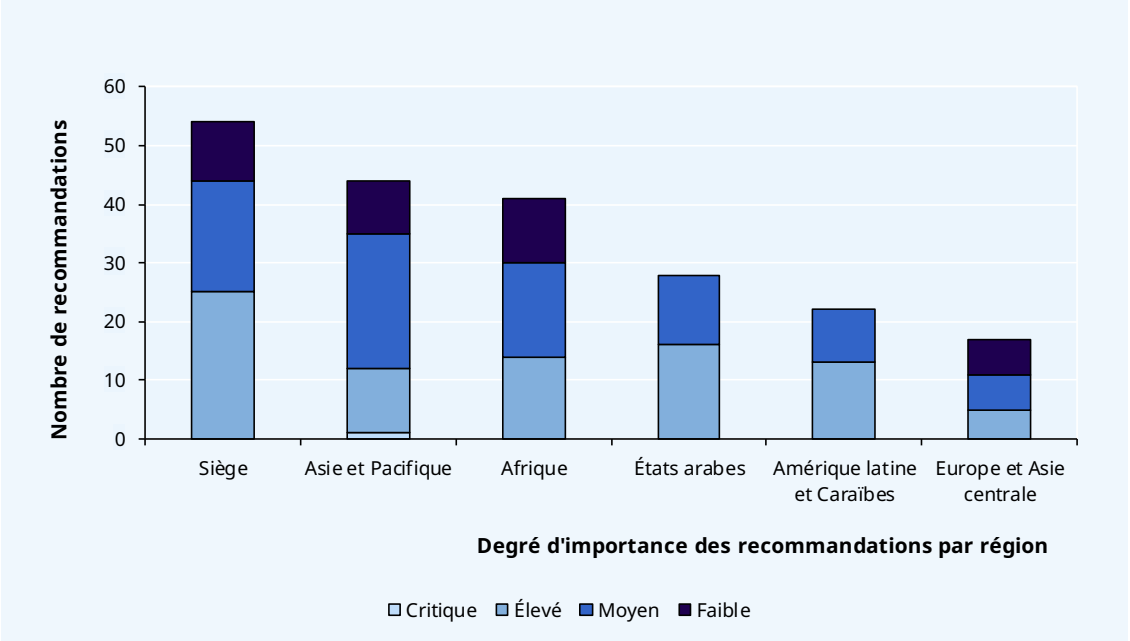

16. Les principaux résultats des activités de l'IAO en 2019 sont présentés ci-après.

17. À l'issue des activités qu'il a menées en 2019, l'IAO a formulé plusieurs recommandations stratégiques, qu'il porte à l'attention du Bureau dans le présent rapport, comme suit:

- réviser et actualiser le système de gestion de la sécurité de l'information;
- renforcer la sécurité des technologies de l'information par le cryptage des dispositifs électroniques, et veiller à ce que tous les fonctionnaires du BIT suivent aussi rapidement que possible le cours de sensibilisation à la sécurité informatique (formation en ligne);
- étendre l'accès au système intégré d'information sur les ressources (IRIS) aux projets de coopération pour le développement;
- veiller à l'efficacité continue des procédures de contrôle interne dans les bureaux où les fonds alloués aux projets de coopération pour le développement ont fortement augmenté;
- renforcer les exigences et les règles de comptabilité pour la gestion des conventions de subvention;
- convenir d'une garantie bancaire inconditionnelle, plutôt que solidaire, avec les sous-traitants, pour tous les futurs contrats de travaux de rénovation;

- veiller à ce que les recommandations formulées à la suite d'audits internes soient mises en œuvre plus rapidement, et fassent l'objet d'un rapport en temps utile.

18. L'IAO note avec satisfaction que dans la majorité des domaines concernés par ses recommandations, le Bureau indique avoir pris des mesures pour remédier aux problèmes de contrôle relevés par l'IAO, immédiatement après l'audit et dans les rapports de mise en œuvre suivants. Ces initiatives sont examinées par l'IAO lorsque celui-ci procède à l'évaluation des risques prévue dans son programme d'audits réguliers. Comme les années précédentes, l'IAO mène des audits de suivi centrés sur l'application des recommandations découlant des audits internes.

▶ Gestion des risques

19. L'IAO poursuit son examen du contenu des registres des risques établis par les entités faisant l'objet d'un audit. Une nouvelle mise à jour a été effectuée au cours de l'année, ce qui a permis d'améliorer la cohérence et la pertinence de ces registres. L'IAO considère qu'un renforcement et une intégration plus poussée du processus de gestion des risques dans la stratégie et la planification des gestionnaires constituent une bonne pratique, et un volet essentiel de tout bon système de contrôle interne.

20. En élaborant le registre global des risques de l'OIT, présenté dans le Programme et budget pour 2020-21, l'IAO a noté que le responsable principal de la gestion des risques a regroupé les registres des risques préparés par les différents départements et bureaux en un seul volume, que le Conseil d'administration a approuvé à sa 335e session (mars 2019). Le registre des risques stratégiques est conçu comme un document de travail, contrôlé par le Comité de gestion des risques et fondé sur l'évaluation des risques auxquels l'Organisation est confrontée dans le cadre de ses activités. Cela démontre en outre que le Bureau continue d'intégrer le processus de gestion des risques lorsqu'il prend des décisions importantes et formule ses plans et stratégies. Pour l'IAO, l'actualisation et le suivi réguliers des risques constituent une fonction de gestion récurrente.

21. Grâce à sa participation aux activités du Comité de gestion des risques, et aux audits réalisés, l'IAO a pu constater que le responsable principal de la gestion des risques conseille les unités techniques lorsqu'elles procèdent à des évaluations de risques et établissent des registres des risques lors de la mise en œuvre d'un projet de coopération pour le développement. Cela constitue un bon moyen d'identifier tous les risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre d'un projet. Néanmoins, l'IAO estime qu'il serait possible de documenter précisément et systématiquement les évaluations de risques menées au tout début de l'élaboration des projets, afin d'étayer les décisions prises au sujet de la conception des projets, avant le début de leur mise en œuvre.

▶ Audits du siège

22. En 2019, l'IAO a produit six rapports concernant les activités du siège, y compris l'examen préalable à la mise en œuvre du nouveau système informatique du programme «Better Work» mentionné au paragraphe 12 ci-dessus. Sur les cinq autres rapports, trois portaient sur les technologies de l'information, un concernait un projet centralisé de

coopération pour le développement et le dernier avait trait au projet de rénovation du bâtiment du siège. Les principales conclusions de ces audits sont énumérées ci-dessous.

Audit des opérations concernant les projets informatiques

23. L'IAO a procédé à un audit de l'Unité des services de gouvernance et de gestion des projets (PGMS) du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC). Les unités du siège et les bureaux extérieurs sont tenus de soumettre leurs propositions de projets informatiques à PGMS pour examen.

24. L'audit a permis de constater que certains départements du siège conservaient, à des degrés variables, un contrôle administratif et opérationnel sur les applications de gestion, ce qui accentue la responsabilité potentielle découlant des risques de sécurité accrus. Le Bureau a endossé une recommandation visant à transférer à INFOTEC les responsabilités et les ressources nécessaires à la gestion et au fonctionnement de tous les systèmes d'information internes essentiels du BIT. Cela impliquerait de réinstaller l'infrastructure des systèmes d'information du siège dans les espaces informatiques du BIT selon les procédures de maintenance d'INFOTEC. L'IAO invite le Bureau à mettre cette recommandation en œuvre dès que possible, afin de sécuriser les applications encore gérées hors d'INFOTEC et d'éviter d'éventuels problèmes de sécurité et de maintenance à l'avenir.

25. L'audit recommandait également que PGMS dresse une liste des fournisseurs et des applications que les unités requérantes ont évaluées durant le processus d'examen. En outre, INFOTEC devrait conserver en évidence une liste de toutes les applications disponibles, afin que tous les fonctionnaires du BIT sachent de quels logiciels ils peuvent déjà disposer.

Audit interne du système de gestion de la sécurité de l'information

26. L'Unité des services de la sécurité et de l'assurance de l'information (ISAS) d'INFOTEC administre un système de gestion de la sécurité de l'information. En 2019, un évaluateur indépendant du British Standards Institute a effectué un audit et certifié que l'ISAS répondait aux exigences de la norme ISO 27001:2013 relative aux systèmes de gestion de la sécurité de l'information. Toutefois, l'examen a révélé qu'aucun audit interne n'avait été réalisé pour évaluer la conformité continue du système aux exigences de la norme ISO 27001:2013, contrairement à ce que cette dernière prévoit. Pour y remédier, l'IAO a chargé une société de conseil indépendante d'examiner, sous sa supervision, la conformité à cette norme ISO.

27. Les résultats de l'audit indiquent que le système établi et mis en œuvre répond globalement aux exigences de la norme ISO 27001:2013. L'équipe d'audit a conclu que 47 des 50 contrôles de sécurité couverts par l'audit étaient efficaces, ce qui signifie qu'ils satisfont aux exigences minimales de la norme concernant la documentation et la mise en œuvre. L'audit a permis de formuler plusieurs recommandations de «haute» importance, afin d'améliorer les conditions de contrôle: procéder régulièrement à un examen global de l'adéquation, de la pertinence et de l'efficacité du système de gestion de la sécurité de l'information; mettre à jour les politiques de sécurité informatique, afin de parer aux menaces informatiques en constante évolution – logiciels malveillants, logiciels de rançon, attaques sur les appareils connectés; formaliser les critères relatifs à la réalisation des évaluations de risques de sécurité de l'information, ainsi qu'à la mise à

jour des registres des risques. En outre, l'IAO devra établir une stratégie et une méthodologie pour la réalisation périodique d'audits internes du système.

Rapport sur l'audit interne des opérations du centre de données

28. Le BIT gère un centre de données au siège de Genève et entretient des relations contractuelles avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC). INFOTEC fournit un système de fichiers partagés et des services Web au moyen des infrastructures du BIT, situées dans ses locaux. Le CIC offre au BIT des services d'application SharePoint ainsi que des services de courrier électronique et de récupération des données en cas de sinistre, à partir de ses installations de Genève. Il offre aussi un service de notification électronique facilitant l'envoi de courriels collectifs au personnel du siège, en cas de catastrophe ou d'événement imprévu. Le Département des services internes et de l'administration (INTSERV) est responsable de la gestion de ce service particulier du CIC.

29. Les résultats de l'audit confirment qu'INFOTEC a mis en place des processus efficaces pour exploiter les services de son centre de données et rétablir ces services en cas de panne de matériel ou de courant. En outre, la direction a progressé dans la prise en compte des conclusions d'un audit effectué en 2017, à la demande d'INFOTEC, par une société indépendante de services informatiques sur la sécurité des systèmes d'information. L'audit a également conclu qu'il serait possible de renforcer les contrôles internes. L'IAO a aussi constaté que, depuis plusieurs années, le BIT n'utilisait pas correctement le service de notification par courrier électronique du CIC, ce qui lui occasionne des frais de 33 000 dollars É.-U. par exercice biennal. INTSERV s'est penché sur cette question avec l'aide d'INFOTEC et de HRD, et le service automatisé sera opérationnel en février 2020.

Rapport sur l'audit interne de la phase III du programme Score (Des entreprises durables, compétitives et responsables)

30. Le programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables) intervient essentiellement auprès des acteurs concernés – gouvernements, associations sectorielles et syndicats – par l'entremise de son programme de formation pratique et de conseils, dispensés sur les lieux, dont le but est d'améliorer la productivité et les conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises (PME). Les deux premières étapes du projet se sont déroulées de 2009 à 2017; la phase actuelle s'étendra jusqu'en 2021 grâce à un financement du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de la Suisse, et de l'Agence de coopération pour le développement (NORAD) de la Norvège.

31. L'examen effectué par l'IAO révèle que les contrôles internes mis en place permettent de gérer adéquatement les risques liés à ce programme, qui a lancé de solides initiatives de partage des connaissances, étayées par des applications et des sites Web destinés au personnel, aux organisations partenaires et aux bénéficiaires. Une application personnalisée, SCORE Data, permet de recenser toutes les données de suivi et d'évaluation du programme – une bonne pratique en soi. Toutefois, l'audit a révélé que, parfois, ces informations n'étaient pas à jour, ou différaient des conclusions de l'examen mené par l'IAO, ce qui accentue le risque de publier des statistiques erronées. L'IAO note que les responsables du programme ont immédiatement pris des mesures pour commencer à corriger cette lacune pendant l'audit.

32. Les visites effectuées sur les sites de projet confirment leur bon niveau de durabilité. Certains participants qui avaient mis en œuvre le programme SCORE dès sa première phase, soit quelque huit ans auparavant, continuent d'en appliquer les méthodes et les techniques, par exemple: renforcement des équipes chargées d'améliorer la gestion de l'entreprise, et des comités de sécurité et de santé au travail créés dans le cadre du programme; et affichage de statistiques dans les établissements. Les organismes chargés d'appliquer SCORE, auxquels il a été rendu visite, ont exprimé leur satisfaction à l'égard de ce programme, et plusieurs disent en avoir largement repris les méthodes dans leurs propres programmes de formation, au terme de leur collaboration avec SCORE. Même lorsque la collaboration directe avec les partenaires prend fin à l'expiration du projet, plusieurs d'entre eux envisagent de continuer à proposer des ateliers à d'autres entreprises, exprimant ainsi leur soutien continu à cette méthodologie.

Audit du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT

33. Comme les années précédentes [2], l'IAO a demandé à un cabinet de conseil externe d'effectuer un audit des travaux de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT afin de bénéficier d'une expertise indépendante, s'appuyant sur des compétences optimales. L'objectif global de l'audit consistait à examiner les processus de contrôle interne du projet, et notamment d'évaluer si des contrôles adéquats étaient en place pour atténuer les principaux risques et si le projet était mené de manière efficace et efficiente. Puisqu'il s'agissait de la dernière année des travaux de la phase I, l'audit portait également sur les procédures de livraison proposées, afin d'en vérifier l'exhaustivité et l'applicabilité.

34. L'audit a permis de constater que la rénovation du bâtiment a été bien menée, tant en ce qui concerne les délais que le coût et la gestion des risques. La méthodologie retenue, inspirée des techniques de *lean management*, a confirmé son efficacité et a bien fonctionné dans la pratique. Les processus de sélection des sous-traitants et d'extension des contrats se sont également avérés transparents, efficients et conformes à la réglementation de l'OIT. L'audit a permis de déterminer que les procédures de livraison étaient adéquates.

35. Sept recommandations de faible importance ont été formulées, ainsi que deux d'importance moyenne qui devraient s'appliquer à tous les futurs contrats de ce type. Il s'agirait d'abord de veiller à ce que l'entrepreneur remette une documentation finale complète concernant les travaux exécutés, et d'établir des procédures de livraison précises. Des plans inexacts et incomplets, ainsi qu'un archivage défaillant, notamment en ce qui concerne les installations et les équipements techniques essentiels, pourraient créer des difficultés et entraîner des coûts supplémentaires si des travaux de réparation ou de transformation s'avéraient nécessaires par la suite.

36. L'autre recommandation concerne le type de garantie bancaire donnée par l'entrepreneur, qui est censée protéger l'OIT en cas de vices cachés apparaissant dans un délai donné après l'achèvement des travaux. Le cabinet de conseil externe estime que le type de garantie bancaire actuellement en place serait défavorable à l'OIT en cas de litige et a recommandé qu'elle exige un autre type de garantie bancaire pour les travaux futurs, appelé «garantie inconditionnelle», de nature à mieux protéger les intérêts de l'OIT. L'IAO recommande donc que, pour les projets futurs, le Bureau convienne avec

[2] Documents GB.332/PFA/7; GB.329/PFA/7(Rev.) et GB.320/PFA/10(Rev.).

l'entrepreneur sélectionné du type de garantie bancaire offrant la meilleure protection à l'OIT.

Audits des bureaux extérieurs

37. En 2019, l'IAO a publié six rapports sur les audits d'assurance-qualité effectués dans les bureaux extérieurs et sur le site des projets de l'OIT en Éthiopie, en Haïti, en Jordanie, en Turquie et au Viet Nam, ainsi que sur un audit régional couvrant les opérations informatiques en Asie et dans le Pacifique. L'IAO a relevé des divergences entre les bureaux extérieurs en ce qui concerne l'efficacité des systèmes de contrôle interne de gestion des risques. Les bonnes pratiques de contrôle relevées dans les bureaux audités ont été portées à l'attention des gestionnaires concernés afin qu'ils puissent s'en inspirer dans d'autres contextes.

38. L'IAO a formulé des recommandations donnant suite aux observations figurant dans les divers rapports d'audit des bureaux extérieurs, afin d'améliorer leurs systèmes de contrôle interne. Les principales conclusions sont exposées ci-dessous; la figure 2 indique le nombre de recommandations formulées, par catégorie et degré d'importance. Les principales constatations concernent l'amélioration de la gouvernance interne, les questions relatives aux technologies de l'information et les finances.

▶ **Figure 2. Recommandations formulées dans le cadre des audits des bureaux extérieurs, par catégorie et degré d'importance, 2019**

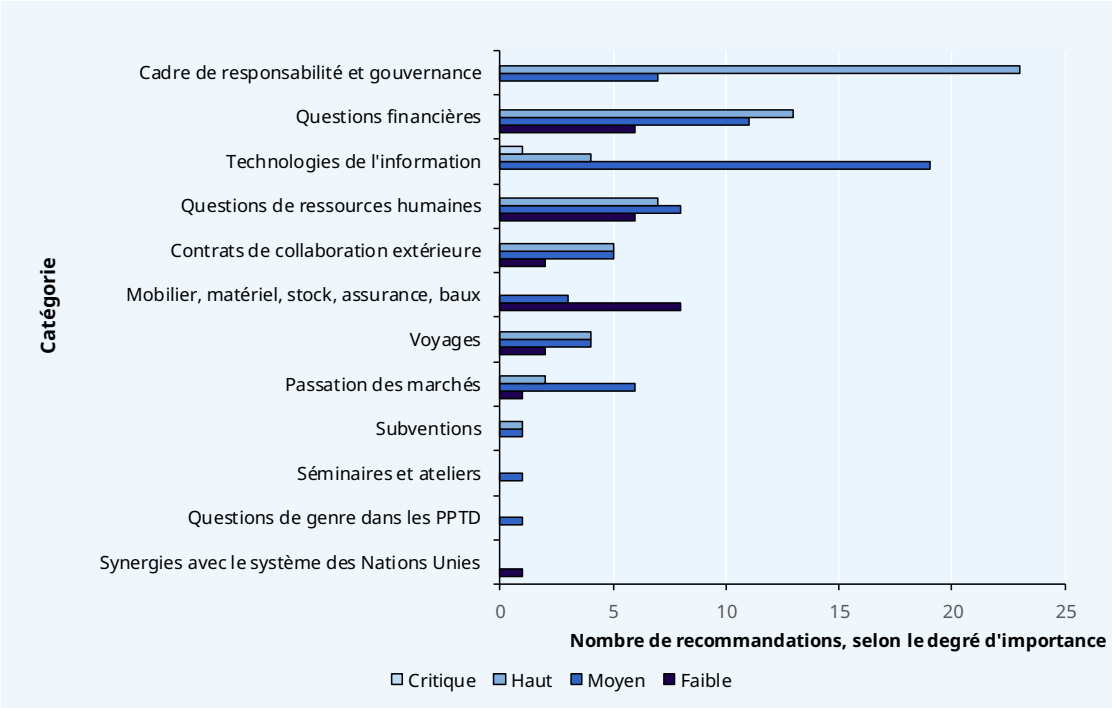

▶ Synthèse des principales observations formulées dans le cadre des audits des bureaux extérieurs

Questions financières

Avances de fonds au personnel

39. La question des avances de fonds au personnel, relevée dans trois rapports, soulève des préoccupations de plusieurs ordres. Dans un bureau de pays, les récents progrès technologiques en matière de paiements et de services bancaires mobiles (faisant appel aux Smartphones) permettraient d'éliminer la nécessité d'avances en espèces et faciliteraient le recours aux paiements numériques, méthode vérifiable et sécurisée qui réduit les risques liés au transport d'espèces. Dans un autre bureau, d'importantes avances de fonds, dont une de plus de 62 000 dollars É.-U. ont été versées au personnel pour des activités de projet. Dans ce même bureau et dans un autre, l'IAO a constaté que les rapprochements comptables concernant les avances de fonds méritaient une attention particulière. Dans le passé, l'IAO a enquêté sur des allégations d'utilisation abusive d'avances de fonds et procède actuellement à l'examen préliminaire de récentes allégations.

40. Bien qu'il faille privilégier les nouvelles applications technologiques pour les avances de fonds, les avances en espèces constituent dans certains pays le seul moyen pratique de verser des liquidités aux vendeurs ou aux bénéficiaires, en raison des infrastructures défaillantes. Néanmoins, un contrôle laxiste des avances de fonds augmente le risque de fraudes pour le Bureau, qui devrait compléter son arsenal de mesures pour améliorer le contrôle interne et assurer un rapprochement rapide des comptes, comme l'exigent ses propres règles.

Comptabilisation des subventions

41. Deux rapports font état d'une application erronée de la réglementation relative aux subventions. La procédure du Bureau précise les modalités financières du recours aux subventions pour les projets d'aide au développement, dans le cadre du mandat de l'OIT. L'IAO a constaté qu'un bureau de projet avait erronément classé comme des dépenses de séminaire trois accords de subvention d'un montant d'environ 50 000 dollars É.-U. Lors d'un autre audit, l'IAO a recensé tous les débits liés à des projets comptabilisés sous le code de compte des subventions, soit un montant total d'environ 100 000 dollars É.-U. Sur les 29 transactions distinctes répertoriées, seules deux avaient été payées directement aux organisations concernées, les autres représentant divers achats (matériel informatique, imprimantes et papeterie) que le Bureau déclarait avoir effectués au nom des bénéficiaires. La procédure d'octroi des subventions prévoit que les aides financières doivent être intégralement versées à l'organisation partenaire, qui est responsable de la mise en œuvre des activités, et comptabilisées sous le code de compte approprié.

42. Le personnel du BIT n'est pas tenu de participer directement à la supervision des activités du bénéficiaire dans le cadre d'une convention de subvention. Selon l'IAO, la variabilité des rapports d'activités est source d'aléas, à savoir que les subventions ne constituent pas toujours la forme optimale de prestation et ne sont pas toujours affectées aux fins prévues. L'IAO estime que le Bureau devrait renforcer les exigences et les conditions

d'application du mécanisme d'octroi des subventions, afin de garantir que les procédures sont correctement suivies.

Gouvernance et capacité à gérer les projets de coopération pour le développement

43. Pour préparer ses plans d'audit des risques, l'IAO prend en compte la progression des volumes de financement des projets de coopération pour le développement relevant d'un bureau, en partant du principe que de fortes augmentations sont source de risques corollaires conséquents. C'était le cas de deux des audits ayant fait l'objet d'un rapport en 2019. Dans un des bureaux concernés, le budget de l'année en cours pour la mise en œuvre des projets avait augmenté de 266 pour cent entre janvier 2017 et juillet 2018, passant de 3 698 000 à 13 531 000 dollars É.-U. L'autre bureau avait lancé un nouveau projet et recruté 21 nouveaux employés. De plus, pour deux pays relevant de ce bureau, l'allocation budgétaire au titre des projets avait plus que doublé en quelques mois.

44. L'IAO a constaté que les mesures de contrôle interne étaient adéquates dans ces bureaux. Toutefois, il se pourrait que les procédures de contrôle interne qui fonctionnent bien actuellement soient de plus en plus sollicitées, parallèlement à l'extension des activités et, partant, que les risques deviennent ingérables, ce qui nuirait à la bonne exécution des projets. Pour y remédier, les bureaux régionaux concernés devraient procéder à une analyse d'impact avant d'avaliser tout nouveau projet, dans le cadre d'un processus formel d'évaluation des risques, afin de prendre des mesures efficaces en temps utile, avant le début de la mise en œuvre du projet. Par conséquent, le Bureau devrait évaluer les risques liés à l'expansion des projets de coopération pour le développement et, au besoin, prendre les mesures voulues pour s'assurer que les bureaux de pays concernés maintiennent un contrôle interne adéquat sur tous les aspects de ces projets: gouvernance, gestion des risques, gestion opérationnelle et financière, administration et ressources humaines. Ces vérifications devraient s'inscrire dans le cadre du processus continu de gestion des risques.

Questions relatives aux technologies de l'information

45. L'examen spécifique consacré aux technologies de l'information dans la région Asie-Pacifique, ainsi que les autres audits de l'IAO dans les bureaux extérieurs, soulèvent des questions susceptibles de concerner tant les activités du siège que celles des bureaux extérieurs.

Sensibilisation à la sécurité

46. L'audit informatique régional a permis de mettre en évidence les bonnes pratiques de l'Unité informatique régionale de Bangkok, qui s'efforce de sensibiliser le personnel aux risques de sécurité informatique. L'Unité invite régulièrement les employés à suivre le cours en ligne de sensibilisation à la sécurité informatique (ISAT); en outre, le responsable régional des services informatiques s'adresse à eux lors de réunions publiques, où il explique les risques de sécurité informatique et donne des conseils et des directives pour y remédier. Selon le rapport de l'IAO, à la date de l'audit, seuls 6,1 pour cent du personnel de la région Asie-Pacifique et 8,7 pour cent du personnel du BIT dans le monde avaient suivi le cours ISAT. En novembre 2019, il a été décidé que l'ensemble du personnel devrait suivre le cours ISAT dans un certain délai, mais aucune échéance n'a été fixée. Le Bureau devrait fixer une date butoir et, par la suite, assurer un suivi auprès des fonctionnaires qui utilisent le matériel informatique du BIT mais n'ont

pas suivi le cours ISAT, et les inciter à le faire. Cela permettrait d'améliorer la sécurité et de réduire le risque de cyberattaques.

47. L'audit a également mis en évidence la nécessité de renforcer les contrôles de sécurité des données que les fonctionnaires de Better Work conservent sur leur ordinateur portable après les visites d'usines et d'établissements. Les responsables de Better Work sont conscients de ce problème et mettent actuellement en place un nouveau système qui permettra d'y remédier.

Accès au système intégré d'information sur les ressources (IRIS)

48. En 2019, le Bureau a achevé le déploiement du système intégré d'information sur les ressources (IRIS) en Afrique – la dernière région qui n'en bénéficiait pas encore. Toutefois, si les bureaux de l'OIT sont désormais connectés à IRIS, de nombreux bureaux de projets de coopération pour le développement n'y ont pas accès. Quatre des rapports de l'IAO sur les bureaux extérieurs ont demandé que cinq bureaux de projet puissent en bénéficier; cela concerne quatre pays, ainsi qu'un site dans un autre pays où IRIS est déjà utilisé. L'introduction d'IRIS aurait un coût, mais procurerait des avantages en termes d'efficacité et le contrôle interne. Le système IRIS a été implanté avec succès dans de nombreux bureaux de projet de coopération pour le développement par le passé. Ces bureaux, dont beaucoup gèrent de nombreux projets importants, avec des volumes en constante progression, verront leur efficacité améliorée grâce à IRIS. Dès le stade de la conception des projets, le Bureau doit évaluer s'il est possible – et financièrement justifié – d'étendre l'accès à IRIS. Si la réponse est positive, la proposition de projet devrait inclure le coût estimatif à prévoir pour l'implantation d'IRIS.

▶ Contrats de collaboration extérieure

49. Les rapports d'audit interne continuent de souligner que les règles du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, concernant la formation de sécurité exigée et les demandes de visa de sécurité avant les voyages, ne sont pas systématiquement appliquées aux collaborateurs extérieurs. Toute personne voyageant dans le cadre d'un contrat avec l'OIT a droit à la même protection que le personnel des Nations Unies. Étant donné qu'il s'agit d'un problème récurrent, le Bureau a mis à jour les instructions affichées sur la page Web du Département des services internes et de l'administration consacrée à la sécurité. Ces instructions faciliteront le respect de cette exigence majeure, qui vise à réduire les risques pour la vie et l'intégrité physique des consultants, et les répercussions potentielles pour la réputation de l'OIT.

50. L'IAO a également formulé des observations sur la passation de contrats de longue durée avec les collaborateurs extérieurs, ainsi que sur le remboursement des frais de voyage et le recours à la méthode de paiement forfaitaire pour les consultants. Étant donné que les contrats de collaboration extérieure représentent un poste de dépense substantiel pour le Bureau et jouent un rôle majeur dans la prestation des services, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, l'IAO a entamé en 2019 un audit sur ce sujet, dont les conclusions sont attendues au premier trimestre 2020.

▶ Égalité entre hommes et femmes

51. Comme l'indiquaient ses rapports précédents, l'IAO continue d'intégrer dans ses procédures d'audit des bureaux extérieurs un indicateur relatif au respect du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Dans le cadre du plan d'action 2018-2021 de l'OIT pour l'égalité entre les hommes et les femmes, l'IAO est notamment chargé de veiller au respect de l'indicateur relatif au pourcentage de rapports des bureaux extérieurs vérifiés qui prennent en compte les risques liés au genre – par exemple, au moyen des dispositifs d'assurance-qualité des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) – et indiquent les mesures prises pour y remédier. L'IAO vérifie si les bureaux extérieurs soumettent leurs projets de PPTD à la Direction de l'égalité des genres, de la diversité et du VIH/sida dans le monde du travail (GED/ILOAIDS), dans le cadre du mécanisme d'assurance-qualité, et tiennent compte de ses recommandations.

52. En 2019, l'IAO a poursuivi ses examens de conformité à ce titre. Un seul bureau extérieur avait préparé un projet de PPTD qui avait été examiné dans le cadre du mécanisme d'assurance-qualité et soumis à GED/ILOAIDS pour connaître ses observations. Dans un autre bureau ayant fait l'objet d'un audit, aucun PPTD n'avait été signé et aucun n'était envisagé; toutefois, ce bureau extérieur connaissait les exigences relatives à l'examen préalable de tout PPTD qui serait élaboré à l'avenir.

▶ Suivi des recommandations des audits internes

Rapports sur l'application des recommandations par le Bureau

53. Les rapports d'exécution fournis par le Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF) concernant les huit rapports d'audit publiés par l'IAO en 2018 montrent que la direction a accepté 186 de ses 197 recommandations (94 pour cent), pourcentage resté stable durant les cinq dernières années. Le TR/CF a constaté que, sur les 186 recommandations acceptées, le Bureau en a mis en œuvre 134 intégralement (72 pour cent), et 20 partiellement (11 pour cent); 21 recommandations (11 pour cent) étaient en cours d'application, tandis que la mise en œuvre des 11 autres recommandations (6 pour cent) a été reportée en raison de contraintes budgétaires. Ces chiffres sont globalement semblables à ceux de l'année dernière.

Mise en œuvre des recommandations d'audit en temps utile

54. Conformément à la Charte de l'audit interne du BIT [3], le Bureau du Trésorier et contrôleur des finances, en tant que principal responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations, doit s'assurer que les responsables ont effectivement pris les mesures correctives pour résoudre les problèmes soulevés dans les rapports d'audit interne. La procédure du Bureau, «Suivi des recommandations du Bureau de l'audit

[3] Document GB.326/PFA/9(Rev.), annexe III.

interne et du contrôle», IGDS nº 123, stipule que les unités responsables de la mise en œuvre des recommandations d'audit doivent présenter leur plan d'action dans les trois mois suivant la publication du rapport, et que toutes les recommandations d'audit acceptées par la direction doivent être mises en application dans les six mois suivant la date du rapport.

55. À la mi-décembre 2019, six rapports de l'IAO concernant cette année-là avaient été publiés avant les échéances de trois et six mois prévues par la Charte de l'audit interne et la procédure du Bureau mentionnées ci-dessus. Toutefois, seuls quatre rapports d'exécution avaient été établis.

56. Le rapport d'audit de l'IAO «Suivi du rapport d'audit interne sur l'examen du processus de traitement des demandes de remboursement soumises à la CAPS et examen de la sécurité des applications du Système d'information sur l'assurance-maladie» (IAO/6/2018), a été publié le 10 octobre 2018. Le rapport d'exécution approuvé par le Bureau a été produit le 6 décembre 2019, soit quelque quatorze mois plus tard. Cet audit signalait quatre lacunes d'importance critique qui, selon l'IAO, comportaient un risque élevé de fraude et exigeaient qu'il y soit porté attention dans les plus brefs délais.

57. L'IAO recommande au Bureau de prendre les mesures nécessaires pour que toutes les unités responsables respectent les délais de présentation des rapports et mettent en œuvre toutes les recommandations acceptées en temps voulu.

▶ Résultats des enquêtes

Rapports d'enquête publiés en 2019 et enquêtes achevées devant faire l'objet d'un rapport

58. En 2019, l'IAO a été saisi de 50 cas, qui s'ajoutent aux 80 cas différés des années précédentes et aux 13 cas en attente de rapport, soit un total de 143 dossiers. La répartition des activités pour l'année 2019 est la suivante:

- 10 allégations ont fait l'objet d'une enquête et se sont avérées fondées (rapports publiés);
- 10 allégations ont fait l'objet d'une enquête et se sont avérées dénuées de fondement (rapports publiés);
- 1 allégation a fait l'objet d'une enquête et a été classée sans suite (rapport publié);
- 45 allégations ont été examinées, dont:
  - 23 ont été jugées dénuées de fondement, après évaluation initiale ou enquête préliminaire;
  - 16 n'appelaient aucun suivi;
  - 6 cas ont été transmis à un autre service (3 cas transmis à HRD, car ne relevant pas de la compétence de l'IAO; ISAS consulté pour suivi dans 2 cas; 1 cas transmis au Bureau du conseiller juridique pour suite à donner);
- 23 allégations doivent faire l'objet d'un rapport (13 allégations fondées, 10 dénuées de fondement);

- 54 allégations seront reportées à 2020, dont:
  - 7 font l'objet d'une enquête approfondie, plus ou moins avancée;
  - 9 font l'objet d'une enquête préliminaire;
  - 6 sont au stade de l'évaluation initiale;
  - 32 nouveaux cas enregistrés.

▶ **Figure 3. État d'avancement des enquêtes menées par l'IAO au 31 décembre 2019**

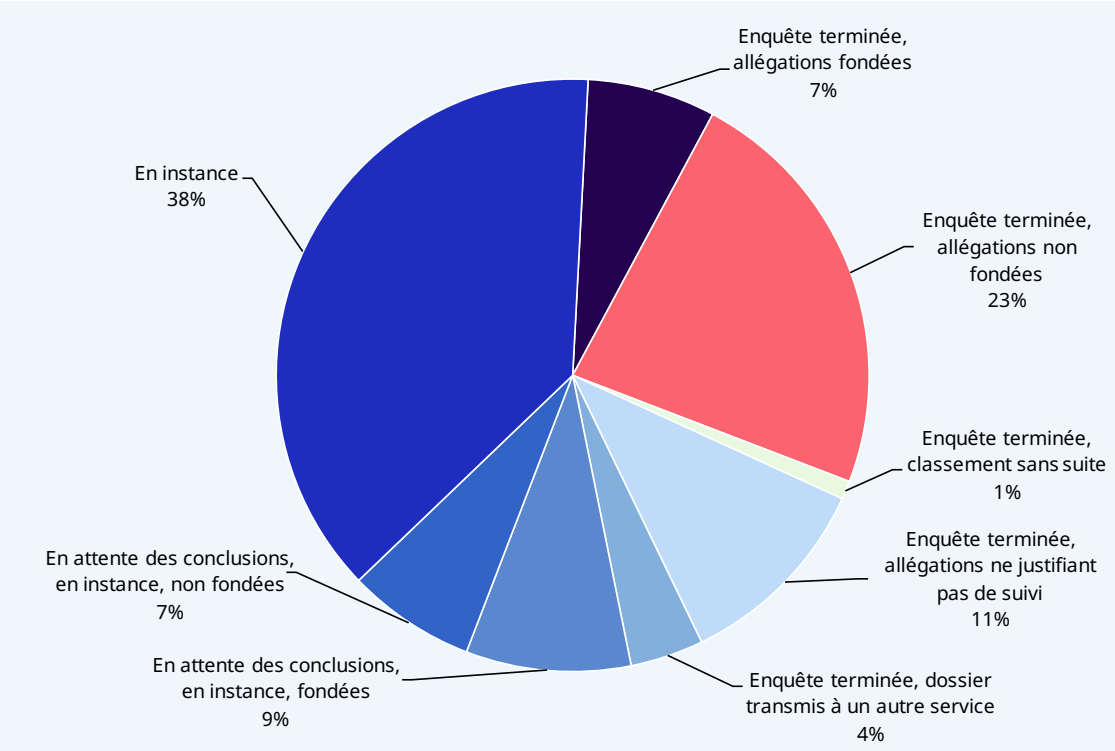

Analyse des cas par catégorie et sous-catégorie

59. On trouvera à l'annexe IV l'analyse de l'IAO concernant les rapports d'enquête sur des allégations fondées publiés entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2019, ventilées par catégorie et sous-catégorie. Les statistiques montrent que la principale catégorie de fraude avérée a trait aux déclarations frauduleuses concernant les prestations et les droits (31 pour cent), suivie par les cas de pots-de-vin et de corruption (22 pour cent). Les fraudes commises par des tiers représentent 12 pour cent des cas.

Enseignements tirés des enquêtes

60. Les enquêtes menées en 2019 ont permis de dégager plusieurs points essentiels, dont on peut tirer des enseignements en ce qui concerne les départements, les bureaux ou les projets où des allégations de fraude ou de faute ont été corroborées. L'IAO observe que bon nombre de ces problèmes ont un caractère récurrent, notamment la nécessité:

- d'améliorer les contrôles avant que des paiements soient effectués ou des prestations accordées;
- de mieux faire comprendre aux membres du personnel leurs obligations en ce qui concerne les activités extérieures et les conflits d'intérêts;

- d’une séparation des tâches et d’une supervision adéquates, notamment en ce qui concerne la passation des marchés, les processus de paiement et l’autorisation des avances de fonds;
- de faire preuve de diligence raisonnable en vérifiant la capacité des partenaires de projet, avant de débloquer des fonds, et d’exercer un suivi renforcé et plus systématique des finances et des résultats, une fois les fonds versés.

▶ Annexe I

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2019

N° d'index	Référence de l'audit	Date de publication
BIT		
1. Plan d'audit actualisé de l'IAO pour 2019	IA 1-6-1 (2019)	25.02.2019
2. Rapport sur l'audit interne du bureau de pays de l'OIT pour le Viet Nam, à Hanoï, Viet Nam	IAO/1/2019	29.01.2019
3. Rapport sur l'audit interne du bureau de pays de l'OIT pour la Turquie à Ankara, Turquie	IAO/2/2019	13.02.2019
4. Rapport sur l'audit interne des opérations relatives à la gestion des projets informatiques	IAO/3/2019	08.03.2019
5. Rapport sur l'audit interne du bureau de projet d'Amman, Jordanie	IAO/4/2019	27.06.2019
6. Rapport sur l'audit du projet de rénovation du siège de l'OIT à Genève	IAO/5/2019	18.07.2019
7. Rapport sur l'audit interne du système de gestion de la sécurité de l'information	IAO/6/2019	24.09.2019
8. Rapport sur l'audit interne des bureaux de pays de l'OIT pour l'Éthiopie, Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Sud-Soudan, et pour le Représentant spécial auprès de l'UA et de la CEA	IAO/7/2019	01.11.2019
9. Suivi du rapport sur l'audit interne des bureaux de projet de l'OIT pour Haïti, à Port-au-Prince, Haïti	IAO/8/2019	06.11.2019
10. Rapport sur l'audit interne des technologies de l'information pour l'Asie et le Pacifique	IAO/9/2019	06.11.2019
11. Rapport sur l'audit interne de la phase III du programme SCORE (Des entreprises durables, compétitives et responsables)	IAO/10/2019	21.11.2019
12. Rapport sur l'audit interne des opérations du centre de données	IAO/11/2019	25.11.2019
13. Examen des systèmes du programme Better Works avant leur mise en œuvre	IAO/12/2019	20.12.2019
Centre de Turin		
1. Rapport sur l'audit interne du système de paie du Centre international de formation de l'OIT à Turin	IA-TC-56 (2019)	20.12.2019

▶ Annexe II

Synthèse des recommandations

Gestion des risques

Selon l'IAO, il serait possible de documenter précisément et systématiquement les évaluations de risques menées au tout début de l'élaboration des projets, afin d'étayer les décisions prises au sujet de la conception des projets, avant le début de leur mise en œuvre.

Audit des opérations relatives à la gestion des projets informatiques

L'IAO encourage le Bureau à mettre en œuvre cette recommandation dès que possible, afin de sécuriser les applications encore gérées hors d'INFOTEC et d'éviter d'éventuels problèmes de sécurité et de maintenance à l'avenir.

Audit du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT à Genève

L'IAO recommande, pour les projets futurs, que le Bureau convienne avec l'entrepreneur sélectionné du type de garantie bancaire offrant la meilleure protection à l'OIT.

Avances de fonds au personnel

Bien qu'il faille privilégier les nouvelles applications technologiques pour les avances de fonds, les avances en espèces constituent dans certains pays le seul moyen pratique de verser des liquidités aux vendeurs ou aux bénéficiaires, en raison des infrastructures défaillantes. Néanmoins, un contrôle laxiste des avances de fonds augmente le risque de fraudes pour le Bureau, qui devrait compléter son arsenal de mesures pour améliorer le contrôle interne et assurer un rapprochement rapide des comptes, comme l'exigent ses propres règles.

Comptabilisation des subventions

L'IAO estime que le Bureau devrait renforcer les exigences et les conditions d'application du mécanisme d'octroi de subventions afin de garantir que les procédures sont correctement suivies.

Gouvernance et capacité à gérer des projets de coopération pour le développement

Le Bureau devrait évaluer les risques liés à l'expansion des projets de coopération pour le développement et, au besoin, prendre les mesures voulues pour s'assurer que les bureaux de pays concernés maintiennent un contrôle interne adéquat sur tous les aspects de ces projets: gouvernance, gestion des risques, gestion opérationnelle et financière, administration et ressources humaines. Ces vérifications devraient s'inscrire dans le cadre du processus continu de gestion des risques.

Sensibilisation à la sécurité informatique

Le Bureau devrait exiger que les fonctionnaires qui utilisent le matériel informatique du BIT suivent un cours de sensibilisation à la sécurité informatique, avec une date butoir, au-delà

de laquelle il devrait inciter ceux qui n'ont pas suivi ce cours à le faire. Cela permettrait d'améliorer la sécurité et de réduire le risque de cyberattaques.

Accès au système d'information intégré sur les ressources (IRIS) du BIT

Dès le stade de la conception des projets, le Bureau doit évaluer s'il est possible, et financièrement justifié, d'étendre l'accès à IRIS. Si la réponse est positive, la proposition de projet devrait inclure le coût estimatif à prévoir pour l'implantation d'IRIS.

▶ Annexe III

Liste des rapports d'enquête publiés en 2019

N° d'index		Date de publication
Allégations fondées (10 dossiers clos)		
1	Manipulation de la procédure de passation des marchés	13.02.2019
2	Conflit d'intérêts	05.03.2019
3	Corruption (pots-de-vin)	30.04.2019
4	Corruption (comportement inapproprié)	07.08.2019
5	Inconduite (comportement inapproprié)	21.08.2019
6	Demande de paiement frauduleuse au titre des congés de maladie	24.10.2019
7	Complicité de fraude avec des tiers (népotisme, pots-de-vin)	01.11.2019
8	Demande de paiement frauduleuse au titre de la prime de rapatriement et d'installation	22.11.2019
9	Détournement de fonds	25.11.2019
10	Abus de confiance (activité extérieure non déclarée)	10.12.2019
Allégations non fondées/preuve non concluante/dossier transmis à un autre service/ aucune autre action (56 dossiers clos)		
1	Utilisation inappropriée d'un véhicule du Bureau – allégation non fondée	05.03.2019
2	Abus d'autorité – allégation non fondée	06.03.2019
3	Demande de paiement frauduleuse au titre des prestations pour personnes à charge; conflit d'intérêts – allégations non fondées	07.03.2019
4	Inconduite (comportement inapproprié) – preuve non concluante	16.05.2019
5	Comportement contraire à l'éthique (faux en écriture comptable) – allégation non fondée	27.05.2019
6	Cas où aucune mesure complémentaire n'a été prise (24 cas, dont 7 ont été clos, aucune mesure complémentaire n'ayant été jugée nécessaire suite à la réception des allégations ou à l'évaluation initiale; 17 dossiers clos et classés comme non fondés après enquête préliminaire)	25.06.2019
7	Utilisation abusive de fonds de projet (faux en écriture comptable) – allégation non fondée	14.08.2019
8	Faute (comportement inapproprié; recrutement) – allégation non fondée	23.10.2019
9	Cas où aucune mesure complémentaire n'a été prise (21 cas, dont 9 ont été clos, aucune mesure complémentaire n'ayant été jugée nécessaire suite à la réception des allégations ou à l'évaluation initiale; 6 dossiers clos et classés comme non fondés après enquête préliminaire; 6 dossiers transmis à d'autres services pour information et suivi éventuel)	16.12.2019
10	Rapport de synthèse sur les allégations concernant la CAPS (4 allégations – non fondées)	17.12.2019

▶ Annexe IV

Allégations fondées, par catégorie et sous-catégorie, dossiers clos (2016-2019)

2015	**1**
Déclarations frauduleuses	1
2016	**8**
Pots-de-vin et corruption	1
Fraude commise par des tiers	2
Déclarations frauduleuses	3
Faute professionnelle	1
Vol	1
2017	**11**
Abus de confiance	1
Pots-de-vin et corruption	4
Déclarations frauduleuses	4
Faute professionnelle	1
Vol	1
2018	**8**
Pots-de-vin et corruption	1
Fraude commise par des tiers	2
Déclarations frauduleuses	2
Faute professionnelle	2
Vol	1
2019	**4**
Abus de confiance	1
Pots-de-vin et corruption	1
Faute professionnelle	1
Vol	1
Total	**32**